MAIRIE

Conseil Municipal du 30 mars 2026
Délibération n°2026.03.02.3*2

Envoyé en préfecture le 12/04/2026
Reçu en préfecture le 12/04/2026
Publié le
ID : 029-212902712-20260330-D2026_03_02_2V2-DE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Fabrice TANGUY

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars 2026 à 10h15, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay régulièrement convoqué par Madame Marie-Claire HÉNAFF, maire sortante, s'st réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine PALUD doyenne d'âge.

Date de convocation : 24 mars 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, M. Fabrice TANGUY, Mme Roselyne HAMON, M. Olivier PALUD, Mme Martine PALUD, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU, Mme Sophie PERSON, M. Thibault HENRY, Mme Nathalie.

Secrétaire de Séance : M. Fabrice TANGUY

D. n° 2026.03.02.3*2 : Vote du CFU 2025 - Lotissement

3-2 LOTISSEMENT :

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Luc POSTEC, 1er adjoint, après s'être assuré de la conformité des écritures, constate que les résultats du Compte Financier Unique sont conformes avec le CFU du SGC de MORLAIX.

Section de Fonctionnement	**Dépenses**	**Recettes**
	302 764.70	502 345.48
Excédent de Fonctionnement	***199 580.78***	
Section d'investissement	**Dépenses**	**Recettes**
	468 422.48	291 236.10
Déficit d'investissement	***- 177 186.38***	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le CFU du Lotissement Clos de la Vallée pour l'année 2025 tel qu'il a été présenté.

- **ARRETE** les résultats tels que présentés avec un excédent global de 22 394.40 €.

Le secrétaire
Fabrice TANGUY

MAIRIE DE ST VOUGAY 29440

Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044Rennes Cedex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site wwwtelerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.